

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE–ALPES–CÔTE D’AZUR

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
Compte rendu de la réunion du 27 novembre 2025		
Lieu : présentiel à Marseille et distanciel	Heure : 9h45	Compte rendu approuvé le : XX mai 2026

DOCUMENTS

Documents préparatoires transmis préalablement sur la plateforme numérique Osmose :

- Compte-rendu du CSRPN plénier du 25 septembre 2025 ;
- Dossiers concernant les différents points à l'ordre du jour et les présentations associées.

Documents présentés/diffusés en séance :

- Diaporamas de la vie du conseil et des points de l'ordre du jour.

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Avis 2025-24 - ESPACES - Projet APPB Morière -La Tourne en faveur de l'Armérie de Belgentier (83)
- Avis 2025-25 - DEROGATION - effarouchement oiseaux boralex Peyrolles-en-Provence (13)
- Avis 2025-26 - RESERVE NATURELLE - Travaux de restructuration de ligne moyenne tension - Domaine de la Scie, Le Cannet-des-Maures (83)
- Avis_2025-27 - GESTION - Projet éradication faisans St-Honorat Cannes (06)
- Avis_2025-28 - STRATEGIE - espèces végétales exotiques envahissantes PACA et plan actions
- Avis 2025-29- ZNIEFF- actualisation listes ZNIEFF terrestres coléoptères
- Avis 2025-30 - DONNEES - procédure intégration données observation floristiques Simethis et SINP régional Silene

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Hommage à Denise Bellan-Santini

Pour avis :

- Projet d'extension de l'APPB de Morière - La Tourne concernant l'habitat de l'Armérie de Belgentier (83) ;
- Données sensibles Écrevisse Louisiane ;
- Protocole validation des données flore Silene ;
- Autorisation de travaux d'enfouissement et enlèvement des lignes électriques existantes en RNN de la plaine des Maures (06) ;
- Effarouchement oiseaux Parc photovoltaïque Peyrolles par Boralex (13)
- Projet éradication faisans St-Honorat Cannes (06)
- Révision du référentiel ZNIEFF coléoptères
- Mise à jour de la stratégie régionale EVEC et son plan d'actions pour la période 2025-2034

Pour information :

- Actualités DREAL / Région ;
- Point renouvellement des membres 2025 ;
- Plan actions aires protégées et ZPF ;
- Autosaisine sites naturels compensation restauration et renaturation.

PERSONNES PRÉSENTES

Membres titulaires du CSRPN :

- Présent(e)s :
 - 13 membres, avec 4 mandats – Julien Baret, Gilles Cheylan, Raphaël Colombo, Katia Diadema, Bernard Dumont (uniquement le matin), Amine Flitti, Pierre Frapa, Hervé Gomila, Patrick Grillas, Dominique Guicheteau, Nicolas Kaldonski (uniquement le matin), Arne Saatkamp (uniquement le matin), Marc Verlaque (uniquement l'après-midi) ;

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- Excusé(e)s : Thierry Perez, Raphaël Colombo (mandat à Julien Baret), Isabelle Doussan (mandat à Patrick Grillas), François Dusoulie, Roger Estève (mandat à Patrick Grillas l'après-midi), Corinne Frachon (mandat à Dominique Guicheteau), Nicolas Kaldonski (mandat à Bernard Dumont l'après-midi), Thierry Perez, Philippe Ponel (mandat à Frédéric Médail) Claude Rousset, Sandrine Ruitton, Arne Saatkamp l'après-midi (mandat Julien Baret), Jérémie Van Es.

Quorum atteint.

Expert.e.s associé.e.s du CSRPN :

- Présent .e: 0.

Représentant.e.s de l'État et de la Région :

- État : Lysa Laviolle (hors intervenant.e.s) ;
- Région : Sarah Jeanroy (hors intervenant.e.s).

Rapporteurs / invité.e.s :

- 8 personnes (6 structures)

Le Président, Patrick Grillas, ouvre la séance en remerciant le département des Bouches-du-Rhône et ses équipes pour la mise à disposition du lieu de réunion, la Maison Saint-Victoire, ainsi que Thierry Tortosa, conservateur de la réserve naturelle nationale Sainte-Victoire pour sa disponibilité et son accueil la veille de la séance.

1. Vie du conseil

Lugdiwine Burtschell, qui succède à Pascal Blanquet à l'unité Biodiversité du service biodiversité, eau et paysages à la DREAL PACA, se présente.

Patrick Grillas souhaite la bienvenue à Lugdiwine Burtschell et introduit l'hommage à Mme Denise Bellan Santini. Il rappelle qu'elle était un pilier du CSRPN, qu'elle a œuvré avec une énergie considérable pour la défense de la mer et du littoral, et pour la prise en compte des enjeux de conservation au niveau national et régional. Sa participation très active aux réunions plénières et aux groupes de travail du CSRPN ont été remarquables, avec des résultats impressionnants. Par ailleurs les Znieff en mer lui doivent beaucoup. Il passe la parole à Marc Verlaque :

« Madame Denise Bellan Santini vient de nous quitter. La connaissant depuis 50 ans et ayant travaillé avec elle pendant de nombreuses années, dans différents Conseils scientifiques (le conseil scientifique du Parc Marin de la Côte Bleue et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, le CSRPN, de la DREAL PACA), c'est pour moi un honneur et un privilège de lui rendre un hommage pour toute sa carrière. La tâche est aisée, tant d'éloges ont déjà été exprimés par ses collègues scientifiques.

Formée par le Pr. Molinier puis le Pr. Pérès, Denise faisait partie de la *Dream Team* de l'âge d'Or de la Station marine d'Endoume. L'équipe qui a mis en place toutes les bases de la Biocoenotique marine et de la typologie des peuplements benthiques. Une école qu'elle défendait « bec et ongles » et à juste titre.

Denise a réalisé toute sa carrière au CNRS. En 2025, Directrice de Recherche émérite au CNRS elle était toujours active, à 88 ans, au sein du laboratoire IMBE, à la Station marine d'Endoume.

Son expertise scientifique a couvert la systématique, la biogéographie et l'écologie des invertébrés marins, avec une attention particulière pour la Méditerranée et les Crustacés Amphipodes dont elle est devenue une spécialiste reconnue mondialement. Autrice de très nombreux ouvrages et articles scientifiques, dont des monographies qui font autorité aujourd'hui, elle a décrit 106 espèces nouvelles, 9 genres et une famille d'Amphipodes.

Très vite, elle a orienté ses recherches vers la protection des espaces littoraux, les récifs artificiels et les effets des polluants. Son rôle a été déterminant dans la création et l'étude des ZNIEFF, les Zones Naturelles d'intérêt Floristique et Faunistique, et des sites NATURA 2000 marins de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle a eu un engagement sans faille auprès des collectivités locales et territoriales pour la création des Aires Marines Protégées de la Région Sud (Parc National de Port-Cros, Parc Marin de la Côte Bleue et Parc National des Calanques). C'est sous sa présidence du Conseil scientifique que le Parc National des Calanques a initié des actions majeures dans: les suivis scientifiques des Zones de Non-Prélèvement, l'accompagnement de l'usine de Gardanne dans l'arrêt du rejet des boues rouges en mer, et le montage du programme européen LIFE Habitats Calanques

Enfin et non le moindre, elle a formé des générations de scientifiques de toutes les rives de la Méditerranée.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Responsable du milieu marin au CSRPN, elle a participé à ses activités avec rigueur et exigence mais toujours avec une grande bienveillance.

Ses connaissances, ses talents et son énergie ont été unanimement salués par la communauté scientifique et l'ensemble des administrations. Elle a été décorée de la légion d'honneur, de l'Ordre du Mérite maritime. et de l'Ordre du Mérite National. Ces hautes distinctions honorent une carrière exemplaire au service de la science et de la protection de la biodiversité marine.

Denise avait un caractère bien trempé. C'était une femme forte, qui a marqué des générations de scientifiques grâce à la qualité de ses travaux, ses capacités de transmission du savoir et ses grandes valeurs humaines. Une grande Dame de l'océanographie qui aura, jusqu'à son dernier souffle, passé sa vie à observer, étudier et défendre la Méditerranée qu'elle aimait tant.

Au nom de tous les membres du CSRPN et de la DREAL Environnement, je lui adresse toute notre gratitude et notre estime ainsi qu'à son époux Gérard et à sa fille Gaëlle ».

La DREAL se joint également à cet hommage en rappelant l'investissement sans faille de Mme Denise Bellan-Santini depuis la création du CSRPN PACA.

1.1. Validation du compte rendu de la séance précédente et des avis

Le Président résume la réunion « hors les murs » du 24 septembre 2025 à la maison Sainte-Victoire qui était très intéressante. Ce format annuel de rencontre sera à poursuivre en fonction de la prochaine mandature.

Le CSRPN valide le compte rendu de la dernière séance du CSRPN du 25 septembre 2025.

1.2. Représentations du conseil dans des instances externes

Gilles Cheylan a participé le 1^{er} octobre au Comité départemental des aires protégées (CDAP) du Var à la préfecture de Toulon et le 13 novembre au conseil scientifique de l'éolien flottant. Marc Verlaque et Patrick Grillas ont participé à des réunions N2000, respectivement pour les sites de la pointe fauconnière et des Marais de Gavoty - Lac de Bonne Cougne - Lac Redon le 3 novembre.

1.3. Désignation d'un rapporteur scientifique pour la gestion d'un site Natura 2000

Le CSRPN examine la candidature d'Olivier Iborra pour le site Natura 2000 « Montagne de Malay » (83). Un vote favorable est donné à la candidature de M. Iborra.

Le site FR9301535 Montagne de Val-Haut, Clues de Barles, Clues de Verdaches (04) est toujours avec une position à pourvoir.

1.4. Délégations : avis sur les demandes de dérogation à la protection des espèces

Depuis la dernière séance plénière du CSRPN du 25 septembre 2025, les experts délégués ont été consultés sur 3 dossiers relevant d'affaires courantes pour lesquels ils ont rendu des avis favorables.

1.5. Renouvellement des membres du CSRPN PACA

L'arrêté de nomination des nouveaux membres ne devrait pas tarder à être publié.

Des expert.e.s de la flore alpine et du milieu marin seront à rechercher afin de pouvoir élargir les compétences du CSRPN PACA. Le laboratoire de Nice, le parc marin de la côte bleue ou le parc national des calanques pourraient être contactés pour le milieu marin, le CBNalpin, le CNRS, le parc national des Ecrins et l'association Arnica pour la flore alpine.

Un membre regrette la manière dont est perçu le CSRPN par certaines autorités compétentes, à savoir comme une entité qui est contre tout et qui rend toujours des avis négatifs. Il serait souhaitable de communiquer sur la proportion

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

d'avis défavorables et la comparaison avec d'autres CSRPN. Un membre rappelle qu'une synthèse mettait en avant que le CSRPN PACA avait une proportion de 80 % d'avis favorables, beaucoup plus que le CNPN.

Suite à l'autosaisine sur les concours de chasse sous-marine, la DIRM a contacté Marc Verlaque pour une argumentation, l'avis CSRPN n'était pas suffisant. Il est rappelé par un membre que les avis défavorables sont accompagnés de recommandations.

Sur le nombre d'avis rendus par le CSRPN PACA, un membre rapporte que le CNPN était surpris qu'il y ait si peu d'avis, dans une région où la biodiversité est omniprésente.

2. Projet d'extension de l'APPB de Morièrè La Tourne concernant l'habitat de l'Armérie de Belgentier (83)

Le dossier est présenté en séance.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2025-24 - ESPACES - Projet APPB Morièrè -La Tourne en faveur de l'Armérie de Belgentier (83)**.

L'avis est voté et validé en séance.

3. Autosaisine sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation

Le président rappelle l'historique de l'autosaisine concernant les futures consultations pour des sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation. Une version initiale de l'autosaisine a été rédigée par un membre. La DREAL a commenté cette version s'agissant de la cohérence avec la réglementation en vigueur.

Il est souligné que, dans sa forme actuelle, le projet d'autosaisine du CSRPN tend à paraphraser l'arrêté ministériel, ce qui est jugé peu pertinent, voire contre-productif.

Une réduction et un recentrage du texte sont proposés afin que l'autosaisine affirme l'application stricte du cadre réglementaire en formalisant ses dimensions éthiques, la terminologie utilisée et les concepts évoqués. En effet, un besoin est exprimé de clarifier la notion de restauration écologique, afin d'éviter les flous sémantiques existants, en s'appuyant notamment sur les travaux et références de la Société de restauration écologique.

Plusieurs intervenants insistent sur le caractère encore théorique et non stabilisé de certains éléments clés :

- * l'évaluation du gain écologique, qui demeure un sujet central et non figé méthodologiquement,
- * l'importance d'insister, dès l'amont des projets, sur des protocoles d'évaluation robustes, puis sur des indicateurs de suivi pertinents.

Il est rappelé par la DREAL que des travaux nationaux sont en cours (OFB, INRAE, PatriNat) sur la méthodologie d'évaluation des gains, mais pas sur les suivis.

La question du suivi scientifique est probablement appelée à remonter au niveau national, voire européen (groupe de travail sur les crédits nature). À ce stade, les suivis prévus dans les projets sont jugés insuffisamment scientifiques par la DREAL, malgré la volonté de recourir à des protocoles standardisés. Le rôle d'accompagnement de la DREAL est souligné.

Un point central concerne également la maturité écologique des sites :

- * pour être éligible, la restauration doit être suffisamment avancée,
- * les écosystèmes nécessitent des temps longs de restauration, de l'ordre de 10 à 30 ans.

Un décalage est identifié entre l'intérêt écologique (temps long) et l'intérêt économique du bénéficiaire de l'agrément. La

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DREAL indique que le porteur de projet a intérêt à ce que les travaux soient concentrés sur les 2–3 premières années, car ils ont la nécessité de vendre rapidement les unités (vers 6–7 ans) pour atteindre l'équilibre financier.

La question de la date d'utilisation des unités de compensation, restauration et renaturation (UCRR) est jugée cruciale. La DREAL indique que le texte prévoit une utilisation une fois le gain écologique constaté et qu'une souplesse est introduite via des dates estimatives dans le dossier d'agrément et en lien avec la trajectoire écologique visée. Cette souplesse vise à ne pas freiner les projets, mais appelle une vigilance accrue du CSRPN. La DREAL sera vigilante à ce que les travaux de restauration puissent se réaliser (évaluation du business model) et sur leur aspect écologique (qualité réelle de la restauration).

Le CSRPN évoque plusieurs risques :

- * projets visant le bénéfice d'une seule espèce, au détriment de la dynamique naturelle (ex. Cros du Mouton),
- * sites nécessitant une gestion permanente, s'éloignant de l'objectif de restauration autonome,
- * confusion entre maître d'ouvrage et bénéficiaire de l'agrément dans certains projets.

Le CSRPN insiste sur la nécessité que les sites de compensation soient initialement anthropisés, et non des milieux naturels fonctionnels.

La région PACA est identifiée comme la plus dynamique en matière de SNCRR, avec environ 12 projets potentiels (dont un dans le 06, deux dans le 83 et la majorité dans le 13).

Cependant, le retour d'expérience reste limité. La restauration écologique est encore assimilée, à tort, à une simple ingénierie de travaux, alors qu'il s'agit en réalité d'un domaine encore expérimental, avec de nombreux inconnus et peu de recul scientifique. Cette situation rend les projets risqués.

Des références comme le site de Cossure sont citées pour souligner la nécessité d'un appui scientifique fort.

Enfin, il est rappelé que la vigilance du CSRPN ne doit pas se limiter aux SNCRR. La compensation à la demande doit également être correctement mise en œuvre. Un exemple négatif est évoqué avec des projets de compensation qui ont servi à financer une gestion de type « jardinage », malgré un avis défavorable du CSRPN non suivi.

En ce qui concerne les perspectives, la DREAL précise qu'une concertation nationale est engagée sur ces sujets. Au niveau européen, un groupe de travail sur les crédits nature se met en place, la France défendant le modèle des SNCRR.

Des événements comme le réseau REVEE (13–14 janvier à Avignon) sont identifiés comme des espaces clés d'échange et de consolidation des connaissances.

La DREAL conseille de séparer en deux le projet d'autosaisine : l'instruction du SNCRR et lors de l'instruction de l'utilisation d'une UCRR lors d'un projet d'aménagement.

En synthèse, le CSRPN devra adopter une autosaisine :

- * concise,
- * politiquement lisible,
- * techniquement exigeante,
- * et clairement positionnée sur ses vigilances scientifiques, méthodologiques et éthiques, tout en soutenant le cadre général porté par l'État.

4. Données sensibles – Écrevisse de Californie

L'OFB et la fédération régionale de la pêche ont demandé au CEN PACA de revenir sur le critère de sensibilité des données d'Écrevisse de Californie *Pacifastacus leniusculus*.

Il avait été convenu, à la demande des experts, de flouter les données de présence de l'espèce sur le cours d'eau où elle est présente en sympatrie de l'Écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* (Lereboullet, 1858). Du fait notamment de la difficulté à sensibiliser les pêcheurs sur le nettoyage du matériel et au vu de l'absence d'impact sur l'espèce en cas de publication de la donnée, il est demandé de retirer cette espèce invasive de la liste des données sensibles en PACA.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le CSRPN vote favorablement et à l'unanimité sur cette proposition de modification.

5. Actualités DREAL

La DREAL présente des éléments d'actualité en abordant l'enveloppe du Fonds vert 2026 qui sera probablement maintenu, l'élaboration en région de la feuille de route « biodiversité » de l'État pour la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité, le lancement d'une étude de faisabilité sur l'intégration des données marines à Silene ou encore des informations sur les plans d'actions en faveur d'espèces et les parcs naturels en région.

Elle évoque également l'arrivée prochaine d'un plan national de restauration de la nature qui devra être soumis à l'Europe pour avis en septembre 2026 avant un aller-retour qui aboutira à une version finale en septembre 2027. Ce plan sera ensuite révisé tous les 6 ans. Les 1ers engagements, moins ambitieux et de l'ordre de la réduction des lacunes de connaissance plus que de l'action concrète, sont prévus pour 2030.

Au sujet de la carte de sensibilité de la Tortue d'Hermann, le CSRPN s'étonne que ces cartes ne soient pas produites dans tous les plans d'actions.

La DREAL indique que toutes les DDT(M) ont pris leur arrêté concernant les OLD et les espèces protégées, avec pas mal de difficultés de mise en œuvre.

Le CSRPN questionne la DREAL sur les sites de compensation et leur intégration dans des projets de RNR. La DREAL indique qu'aujourd'hui les sites compensatoires sont classés en ORE, APPB, etc. mais que cela n'a pas toujours été le cas historiquement.

Le CSRPN indique que la question de la pérennité des mesures compensatoires est un vrai sujet et qu'il faudrait pouvoir s'assurer de l'engagement des porteurs de projet. La pérennité des sites des compensations proposés par les SNCRR est également un sujet de vigilance.

6. Demande d'autorisation de travaux d'enfouissement et enlèvement des lignes électriques existantes en RNN de la plaine des Maures (06)

Le dossier est présenté en séance, il a été vu en GT « espèces et habitats » du 12 novembre 2025.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2025-26 - RESERVE NATURELLE - Travaux de restructuration de ligne moyenne tension - Domaine de la Scie, Le Cannet-des-Maures (83)**

L'avis est voté et validé en séance.

7. Protocole de validation des données flore Silene

Le protocole est présenté en séance.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2025-30 - DONNEES - procédure intégration données observation floristiques Simethis et SINP régional Silene**

L'avis est voté et validé en séance.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

8. DEP parc photovoltaïque Peyrolles par Boralex (13)

Le dossier est présenté en séance, il a été vu en GT « espèces et habitats » du 12 novembre 2025.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2025-25 - DEROGATION - effarouchement oiseaux Boralex Peyrolles-en-Provence (13)**

L'avis est voté et validé en séance.

9. Renaturation de l'île de Saint-Honorat à Cannes (06)

La problématique est présentée en séance.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis_2025-27 - GESTION - Projet avis éradication faisans St-Honorat (06)**

L'avis est voté et validé en séance.

10. Révision du référentiel ZNIEFF terrestres coléoptères

Le nouveau référentiel est présenté en séance, il a été vu en GT « connaissance » du 20 mars 2025.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2025-29- ZNIEFF- actualisation listes ZNIEFF terrestres coléoptères**

L'avis est voté et validé en séance.

11. Mise à jour de la stratégie régionale EVEC et son plan d'actions pour la période 2025-2034

Le dossier est présenté en séance.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis_2025-28 - STRATEGIE - espèces végétales exotiques envahissantes PACA et plan actions**

L'avis est voté et validé en séance.

12. Deuxième plan d'actions régional en faveur des aires protégées

La DREAL rappelle que le plan d'actions régional en faveur des aires protégées décline la Stratégie nationale en faveur des aires protégées 2020-2030.

Le bilan du plan d'actions régional terrestre 2022-2024 a été élaboré en 2025 et présenté en CSRPN de mars 2025. Le bilan du plan d'actions national et les directives pour les nouveaux plans d'actions sont en cours (ministère, OFB).

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le 2ème plan d'action 2025-2030 est à préparer, concerter et valider pour fin 2025/début 2026.

Les objectifs sont de l'actualiser, le simplifier et prioriser les actions.

La structure du 1er plan va être conservée (7 objectifs / 18 mesures de la SNAP, identification de pilotes / fiches actions détaillées si nécessaire, des listes de projets de ZPF en annexe, des indicateurs de suivi).

La gouvernance en place est également conservée :

- 2 réunions par an du comité de suivi régional (DREAL, Région, DIRM, OFB, AERMC, ARBE, CdL, ONF, DDT(M)),
- a minima une réunion annuelle du CDAP dans chaque département,
- une présentation en CSRPN et en comité régional de la biodiversité.

Le volet mer reste porté par la DIRM et en lien avec le document stratégique de façade.

Les différents objectifs et les mesures associées sont présentés.

Pour l'objectif de développer les aires protégées, les cibles étaient d'avoir 30 % du territoire en aires protégées (les aires d'adhésion comprises) et d'avoir 10 % en zones de protection forte.

La reconnaissance en ZPF sera faire au cas par cas, le CSRPN sera mobilisé sur cette thématique pour avis, avec une publication d'un arrêté ministériel actant une ZPF en fin d'instruction.

La qualification de ZPF est discutée.

Le CSRPN souligne la nécessité de prendre en compte la connectivité entre aires protégées également.

La DREAL indique que la Région va travailler en 2026 sur la TVB régionale.

Une réflexion sera à mener également sur les espèces en lacunes de protection.

Le CSRPN serait intéressé d'avoir une synthèse de l'état d'avancement des 200 sites qui avaient été proposés pour entrer dans ce réseau.

La gestion et l'évaluation de la gestion des aires protégées mériterait également d'être plus fréquente selon le CSRPN (26 % des espaces protégés sans plan de gestion), en prenant en compte le changement climatique.

Le projet sera diffusé au CSRPN en début d'année 2026.

13. Clôture de la séance

Le président remercie les membres de leur participation et clôture la séance.

La prochaine réunion sera déterminée par sondage des nouveaux membres pour le 1^{er} trimestre 2026

Le président lève la séance à 16h50.

Secrétaire de séance : DREAL

Président du CSRPN : Patrick Grillas

